

CINQUIÈME PARTIE: L'INTERNATIONALE SYNDICALE

1- Le syndicalisme français et l'Internationale syndicale:

L'originalité du syndicalisme français est frappante dans l'*Internationale syndicale*. Il a devancé, par une marche si rapide, la plupart des mouvements syndicaux des autres pays, que ceux-ci ne peuvent ni le suivre ni le comprendre. D'où fatalement un antagonisme qui fait éclater plus encore l'opposition existant entre la classe ouvrière française organisée sur le type nouveau et les diverses classes ouvrières des autres nations groupées sur les types anciens.

Le différend qui a éclaté depuis quelque temps déjà entre le syndicalisme français et le *Bureau syndical international* en est la meilleure preuve. On sait que le *Bureau syndical international* et la *Confédération Générale du Travail* ne sont pas d'accord sur le but et le travail des conférences périodiquement tenues entre les secrétaires des groupements ouvriers nationaux.

Le syndicalisme allemand, qui a le siège du *Bureau syndical international*, et, à sa suite, les autres pays, ont de l'action syndicale une conception qui, en toute logique, fait des organisations ouvrières les vassales des partis politiques. Le syndicalisme français, au contraire, sans s'opposer aux partis, qu'il n'a pas à connaître, attache à l'action syndicale une prépondérance incontestable.

Ces conceptions, résultant de causes diverses, dénotent des états d'esprit différents, qui, dans les discussions, ne peuvent que se heurter. Et le plus curieux est de voir la totalité des comités syndicaux centraux des autres pays refusant la discussion, alors que le seul pays possédant une mentalité différente la recherche! On pourrait croire que ce dernier, afin de ne pas être imprégné des idées régnant dans les autres nations, recule devant l'exposé des conditions de lutte qui l'agitent et l'inspirent. Il n'en est rien. Le syndicalisme français désire - et ce n'est pas d'aujourd'hui - des contacts internationaux mettant en présence de nombreux délégués de toutes corporations, afin d'établir ces liens que chacun affirme indispensables, et de discuter les questions intéressant la classe ouvrière toute entière.

Les autres pays, et à leur tête l'Allemagne ouvrière, veulent simplement la réunion des secrétaires nationaux de chaque pays, pour y résoudre des points d'ordre organique et administratif. Quant aux questions posées par la vie ouvrière, elles devront être résolues par ces assemblées de médecins, d'avocats, de rentiers, de propriétaires, de commerçants, etc..., que sont les Congrès politiques internationaux!

La France syndicale n'a jamais songé à contester aux partis politiques le droit de se réunir internationalement, mais elle affirme le droit pour la classe ouvrière d'avoir à son tour, et en pleine indépendance, des rapports internationaux. En affirmant ce droit, elle n'entend pas imposer aux organismes syndicaux des autres pays la participation à un *Congrès syndical international*; elle n'entend pas non plus leur interdire la participation aux *Congrès politiques*. Elle dit, imitant l'Allemagne, qu'elle ne prendra pas part à des conférences dont l'utilité, après celles qui ont été tenues, apparaît fort contestable, et elle se refuse à reconnaître la légitimité d'une résolution allemande qui interdit à tout jamais des discussions appartenant essentiellement au domaine syndical, et qui proclame que seuls ont le droit de les aborder et de les résoudre des Congrès politiques auxquels la France syndicale ne veut pas participer.

Et si l'on tient compte que la résolution allemande a été motivée, comme l'a dit un délégué, par l'attitude de la France syndicaliste, il en faut déduire qu'un des buts des conférences est de donner aux Congrès politiques le relief et l'autorité qui leur assureront la prépondérance sur les Congrès syndicaux et d'amener la France ouvrière au respect de leurs résolutions.

A ce sujet, les préoccupations allemandes se sont fait nettement jour à la Conférence syndicale internationale de Christiana du mois de septembre 1907, dont il nous reste à parler.

2- Les conférences syndicales internationales:

Posons les points du différend. La besogne faite aux conférences de Stuttgart (1902) et de Dublin (1903) avait trait à la constitution du *Secrétariat syndical international*, à la délimitation de ses attributions, et à l'établissement des relations pour l'aide mutuelle entre les organisations des divers pays. Des publications devaient être faites sur l'état de chaque corporation, relativement aux services que chacune d'elle comprend, à leur encaisse, tant en recettes qu'en dépenses - ces services étant: caisse de chômage, de grève, de maladie, de décès, etc...

Puis, il était décidé de publier chaque année un rapport sur le mouvement syndical dans chaque pays; les agitations poursuivies, les grèves soutenues, les résultats obtenus y seraient mentionnés.

Comme délégué de la France syndicale à ces deux conférences, nous avons participé à ce travail constitutif. L'oeuvre nous intéressait dans plusieurs de ses parties et nous étions disposé à nous prêter à la plus grande somme de réalisation. En un mot, malgré les incidents fort regrettables qui marquèrent la conférence de Dublin, malgré le ridicule et l'indifférence qui entourèrent ses travaux, nous nous montrions satisfait.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises dans la *Voix du Peuple* et dans le *Mouvement socialiste* (n°127, 1er septembre 1903). Et cependant la conférence de Dublin n'était pas de nature à enthousiasmer. On s'en rendra compte au seul rappel de son travail.

La conférence commença à deux heures et se termina à cinq heures. Elle dura trois heures, y compris le discours d'ouverture et le temps nécessaire aux traductions. C'était vraiment trop peu pour légitimer un voyage de plusieurs jours et fort coûteux!

En nous rendant à la conférence, à deux heures, nous n'avions pas espéré l'avoir terminée à cinq heures, de sorte que nous avons laissé à notre hôtel un rapport sur l'antimilitarisme et la grève générale. Ce rapport était imprimé en anglais, en allemand et en français. Notre intention était de le déposer à la fin de la conférence, en demandant l'inscription à l'ordre du jour de la conférence suivante des deux points qu'il soulevait. La mauvaise organisation de la conférence de Dublin, dont le mieux est de n'en pas dire plus, et l'insuffisance du travail contrarièrent nos projets. Nous ne pûmes que le lendemain remettre nos rapports aux délégués que nous rencontrâmes. Si, à Dublin, il nous avait été possible de remplir notre mandat, peut-être le différend actuel n'eût-il pas pris le caractère qu'il revêt!

Néanmoins, lorsque nous fûmes de retour en France, il fut convenu au *Comité confédéral* que les incidents dont nous avons été les témoins ou les auteurs ne seraient pas rendus publics. Nul de nous ne voulait diminuer l'intérêt de ces premières rencontres internationales. Nous supposons que ces incidents étaient dus à notre inexpérience. En un mot, ce n'était pas le travail fait que nous considérions comme une grande valeur, mais plutôt la création d'un lien international et des avantages que l'on en tirerait dans l'avenir.

Ainsi donc, le peu de travail réalisé n'était et ne pouvait être à nos yeux qu'un travail préparatoire.

En nous montrant satisfait, nous n'entendions pas dire, par conséquent, que la besogne était suffisante, et dans le numéro du *Mouvement Socialiste* que nous venons de rappeler, nous écrivions, en conclusion du compte rendu de la conférence de Dublin, vingt mois avant celle d'Amsterdam (1905):

Telle est la besogne qu'il importait d'accomplir dans les réunions internationales, mais qu'il faudra compléter dans les futures conférences, car elle serait insuffisante pour alimenter toujours l'examen et la discussion. Comment sera-t-elle complétée? Il serait prématuré d'établir des prévisions. Il suffit, pour l'instant, de savoir qu'une base de discussion plus large est nécessaire. C'est aux pays eux-mêmes qu'il appartient de la poser.

Dès que la *Confédération Générale du Travail* eut connaissance de la date de la conférence d'Amsterdam, le Comité confédéral décida de porter à son ordre du jour les deux points cités plus haut en y adjoignant celui relatif à la journée de huit heures.

Le *Secrétaire international* fut saisi du désir du *Comité confédéral* par une lettre qui posait l'inscription des points à l'ordre du jour comme condition de notre participation à la conférence, et qui se terminait ainsi:

Nous n'avons pas la prétention de demander qu'on accepte les propositions que nous pouvons faire; il suffit qu'on veuille nous entendre. Libre ensuite à chacun de donner aux idées émises et discutées la suite jugée bonne.

A cette lettre, le secrétaire objecta que les points soulevés sortaient du cadre de la conférence et qu'il ne pouvait les inscrire, il lui fut répondu que, sa fonction étant celle d'un «*transmetteur*», il n'avait pas à opposer un veto. Alors le secrétaire crut habile de consulter les organisations des autres pays sur la demande de la *Confédération Générale du Travail*, en faisant connaître son avis. La lettre qui contenait les réponses des pays ne parvint pas à la *Confédération Générale du Travail*, par insuffisance d'adresse, de sorte que la France ne fut pas représentée à la conférence d'Amsterdam de 1905.

Les secrétaires nationaux réunis approuvèrent le secrétaire international et, sur la proposition de l'Allemagne, ils décidèrent que:

Sont exclues des discussions toutes les questions théoriques et toutes celles qui ont trait aux tendances et à la tactique du mouvement syndical dans les différents pays...

Il semble résulter de cette résolution que toute question ayant trait aux méthodes de propagande, de lutte, aux idées générales et aux conceptions des syndicats de chaque pays ne serait jamais abordée, chaque nation étant jugée libre de mener l'action syndicale dans les conditions reconnues bonnes par elle. C'était, par conséquent, l'affirmation claire et nette d'une *Internationale* formée de nations restant impénétrables les unes aux autres et dont la besogne serait maintenue dans des limites sauvegardant à chacune d'elles l'autonomie la plus absolue. La conférence disait à la France: «*Toute question portant sur la tactique et les conceptions propres à vos syndicats ne saurait intéresser nos organisations: gardez vos tendances, nous gardons les nôtres!*».

On verra plus loin que les mêmes secrétaires nationaux n'ont pas craint de violer, à la conférence de Christiana, leur propre résolution. Ils ont par là montré le mobile qui les guidait et les préoccupations qui les agitent.

En janvier 1906, au moment où chacun escomptait, à propos du Maroc, un conflit entre la France et l'Allemagne, le signataire de ces lignes fut mandaté par la *Confédération Générale du Travail* pour aller à Berlin proposer l'organisation de démonstrations simultanées à Paris et à Berlin, afin de permettre à la classe ouvrière de manifester son horreur de la guerre. Des délégués étaient mis à la disposition des camarades allemands pour prendre part à la démonstration de Berlin, et une demande ferme de délégués allemands pour participer à celle de Paris était faite au nom de la *Confédération Générale du Travail*.

Le délégué des syndicats français se heurta à Berlin à un refus, motivé, lui dit-on, par l'interdiction que fait la loi aux syndicats allemands de participer à des manifestations de ce genre. Le délégué fut renvoyé au parti socialiste, mais comme il faisait remarquer que sa délégation avait pour objet de se mettre en rapport avec l'organisation syndicale, les camarades allemands se décidèrent à aller demander à la social-démocratie de prendre en mains la préparation de la manifestation. Par courtoisie, le délégué français les accompagna auprès de la social-démocratie, en spécifiant bien le caractère officieux de sa démarche.

Après avoir expliqué l'objet de son voyage au député Singer, celui-ci lui demanda si les syndicats français organisaient la démonstration en accord avec le parti socialiste. Le délégué répondit par la négative, en déclarant que, les groupements nationaux étant autonomes, la France syndicale entendait rester maîtresse de son action, et que nulle condition ne pouvait lui être posée. En retour, les syndicats français ne faisaient aucune objection à ce que les syndicats allemands fissent accomplir leur besogne par le parti socialiste.

Le délégué français, soucieux de l'autonomie de chacun, respectait ainsi le droit pour l'Allemagne d'agir à sa guise; il se bornait à réclamer le même respect pour le droit de la France. Nous laissons le soin au lecteur d'apprécier l'attitude de la *Confédération Générale du Travail* et celle de la *Commission Générale des syndicats allemands*.

Le délégué revint donc à Paris, rapportant un refus catégorique. Ayant rendu compte de sa mission au *Comité confédéral*, celui-ci constata, une fois de plus, l'inefficacité des rapports internationaux actuels, et il décida de ne plus avoir de relations régulières avec le *Bureau syndical international*, tout en continuant à acquitter les cotisations imposées.

Le Congrès syndical d'Amiens de septembre 1906 examina, on s'en souvient, la question des rapports internationaux et, après une discussion fort longue, il adopta le texte suivant:

«Le Congrès, après avoir entendu critiques et réponses sur le passage du rapport relatif aux «rapports internationaux», approuve l'attitude du Comité confédéral d'avoir momentanément suspendu les relations avec le secrétariat international qui a refusé d'inscrire, à l'ordre du jour des conférences internationales, les questions de la grève générale, la journée de huit heures et l'antimilitarisme.

Il invite le Comité confédéral à reprendre à nouveau les relations avec le secrétariat international en demandant à nouveau l'inscription à l'ordre du jour des questions précédemment refusées».

L'addition suivante fut également adoptée: *«Au cas où le secrétariat international s'y refuserait, s'abritant derrière la motion adoptée à Amsterdam, dont il ne voudrait pas demander l'annulation à la prochaine conférence, le Comité confédéral est invité à entrer en rapports directs avec les autres centres nationaux affiliés, en passant par dessus le secrétariat international».*

En conformité de ce vote, le *Comité confédéral* devait, à la veille de la conférence syndicale de Christiania, poser à nouveau la question.

C'est ce qui fut fait, et comme il ressortait, d'après les déclarations qui furent faites, que le Bureau international ne demanderait pas l'annulation de la résolution d'Amsterdam, une circulaire dont voici le texte fut adressée aux groupements des pays affiliés, pour leur soumettre les raisons de l'abstention de la France:

28 août 1907,

Camarade secrétaire,

Comme vous, la Confédération Générale du Travail de France a reçu du Bureau international une invitation à se faire représenter à la Conférence internationale qui se tiendra le 16 septembre, à Christiania.

Cette invitation ayant été soumise au Comité confédéral, celui-ci, s'inspirant du vote émis à son Congrès national, qui s'est tenu à Amiens, en septembre 1906, a décidé de ne pas se faire représenter à Christiania, mais en même temps de faire connaître aux organisations ouvrières des différentes nationalités les motifs de sa non participation.

Vous vous rappelez sans doute, camarade, certains incidents de la Conférence de Dublin (1903) sur lesquels nous ne voulons pas revenir. A cette Conférence, nos délégués avaient mandat de présenter un rapport sur l'antimilitarisme et sur la grève générale, rapport avec texte en français, en allemand et en anglais, qui, par suite du mauvais fonctionnement de cette Conférence, ne put pas même être déposé.

Lorsque nous parvint l'invitation d'assister à la Conférence d'Amsterdam (1905), le Comité confédéral fut amené à poser comme condition de sa participation, la mise en discussion des deux questions rappelées plus haut, auxquelles, vu l'actualité, était ajoutée la «journée de huit heures».

Nos propositions transmises au secrétaire international, le camarade Legien, celui-ci répondit par un refus. Cependant, devant l'insistance du Comité confédéral, il consentit à consulter les Centres syndicaux nationaux.

Toutefois, au lieu de conserver la neutralité qui convenait en la circonstance, le camarade Legien voulut influencer la décision à intervenir en faisant connaître son avis, en même temps qu'il envoyait le référendum. Aucune réponse n'étant parvenue en France, une lettre envoyée au dernier moment par Legien lui fut retournée pour insuffisance d'adresse. La Confédération Générale du Travail de France ne crut pas devoir se faire représenter à Amsterdam. A cette Conférence, le secrétaire international proposa et fit décider, au nom de l'Allemagne, que désormais les Conférences internationales ne seraient plus appelées à discuter des questions de principe et qu'elles se borneraient à étudier des points d'administration syndicale. Dans cette décision, les organisations ouvrières françaises virent une violation de l'autonomie des organisations nationales, et aussi l'inutilité des Conférences organisées dans ces conditions.

Tel était l'état de la question au moment où les syndicats français tinrent, à Amiens, en septembre 1906, leur Congrès national; approuvant pleinement son Comité, ledit Congrès adopta à la presque unanimité l'ordre du jour suivant: «Le Congrès, après avoir entendu critiques et réponses sur le passage du rapport relatif aux «Rapports internationaux», approuve l'attitude du Comité confédéral d'avoir momentanément suspendu les relations avec le secrétariat international, qui a refusé d'inscrire à l'ordre du jour des Conférences internationales, les questions de la grève générale, la journée de huit heures et l'antimilitarisme.

Il invite le Comité confédéral à reprendre les relations avec le Secrétariat international, en demandant à nouveau l'inscription à l'ordre du jour des questions précédemment refusées» .

C'est dans ces conditions que la Confédération Générale du Travail, tenue par les décisions de son Congrès national, vient vous demander, camarade, de bien vouloir faire que la Conférence qui va s'ouvrir à Christiania annule la décision prise à Amsterdam, et que le Secrétaire international reçoive le mandat de

porter à l'ordre du jour de la Conférence qui suivra les questions de la grève générale, de la journée de huit heures et de l'antimilitarisme.

La C.G.T. ne saurait, en effet, admettre, en dehors d'un refus formel opposé à la demande d'inscription d'une question ouvrière, qu'une Conférence limite par une résolution le champ d'activité des futures Conférences. Elle estime que poser une barrière à toute discussion, c'est rendre les Conférences peu intéressantes, sinon inutiles.

Pour le Comité de la C. G. T., le Secrétaire, V. GRIFFUELHES.

3- Les contradictions de la conférence de Christiania:

Les groupements nationaux des pays affiliés se sont prononcés à la conférence de Christiania. Ils ont, par une résolution nouvelle, confirmé le vote d'Amsterdam, tout en le violant. Leur attitude est plutôt étrange, et on reste interdit devant la maladresse commise par les délégués. On va en juger par les explications suivantes.

Sans s'arrêter au rôle que doivent jouer les conférences syndicales internationales, en présence du texte de la conférence d'Amsterdam, il était permis de croire que, de très bonne foi et sans arrière-pensée, les délégués avaient considéré les questions relatives aux tendances et à la tactique comme dangereuses pour la bonne entente nécessaire à l'établissement de rapports internationaux. En effet, les personnes non initiées pouvaient croire que chacun était animé du seul souci d'écarter de la discussion des questions passionnées. Le texte de la conférence de Christiania leur apporte une déception.

Les questions de tactique seront abordées lorsque leur objet plaira aux délégués! Ainsi la grève générale, l'antimilitarisme, les huit heures sont autant de points dont l'examen déplaît. Au contraire, la question de tactique et de tendances qui a trait aux rapports à établir entre le *Parti socialiste* et le mouvement syndical est abordée et résolue, sans qu'elle ait été portée à l'ordre du jour!

Si nous n'apportons pas le texte de la conférence de Christiania, bien des lecteurs se résoudraient difficilement à comprendre pareille contradiction et semblable incohérence. Mais ceux qui connaissent l'état de la propagande et de l'organisation dans chaque pays ne seront pas autrement surpris.

Le texte dont il s'agit trace aux syndicats français une tactique: celle de marcher avec le *Parti socialiste*. Or, c'est bien une question que le texte d'Amsterdam met hors de toute discussion. Pourquoi dans ce cas l'avoir abordée et résolue? Voilà une question à laquelle il faudra répondre.

L'injure ne saurait suppléer aux arguments et, quelle que soit notre dose d'imbécillité et d'inconscience, notre cerveau est pourtant apte à apercevoir dans toute attitude discourtoise une preuve de faiblesse.

Voici le texte de la conférence de Christiania, tel que l'a publié *le Peuple* de Bruxelles:

«La Conférence internationale des représentants des syndicats d'Angleterre, de Hollande, de Belgique, du Danemark, de Suède, de Norvège, de Finlande, d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et d'Italie, délégués à Christiania, les 15 et 16 septembre 1907, s'est occupée de nouveau de la proposition formulée par la Confédération Générale du Travail (France), proposition tendant à mettre à l'ordre du jour de la Conférence la question de l'antimilitarisme et de la grève générale.

La Conférence reproduit sa résolution, adoptée à Amsterdam, d'après laquelle les Conférences internationales ont pour mission:

“De discuter le rapprochement de plus en plus étroit des associations professionnelles de tous les pays, la rédaction des statistiques syndicales uniformes, le soutien mutuel des luttes économiques, ainsi que toutes les questions qui se trouvent en relations immédiates avec l'organisation syndicale de la classe ouvrière; mais elle exclut du débat toutes les questions théoriques, ainsi que celles qui concernent les tendances et la tactique du mouvement syndical dans les divers pays”.

La Conférence considère les questions de l'antimilitarisme et de la grève générale comme des objets qui ne relèvent pas de la compétence des fonctionnaires syndicaux, mais dont la solution incombe exclusivement à la représentation intégrale du prolétariat international, aux Congrès socialistes internationaux convoqués périodiquement - d'autant plus que les deux questions ont été résolues, à Amsterdam et à Stuttgart, conformément aux circonstances.

La Conférence regrette que la Confédération n'ait pas voulu comprendre que l'attitude de la Conférence internationale des représentants des centrales nationales a été parfaitement correcte; qu'elle ait prétexté de cette attitude pour rester étrangère à notre organisation internationale.

La Conférence prie instamment la classe ouvrière de France d'examiner ces questions susdites de concert avec l'organisation politique et ouvrière de son propre pays, et, par une adhésion aux Congrès socialistes internationaux, de collaborer à la solution de ces questions, et, dans la suite, de s'affilier à l'organisation syndicale internationale, dans le but de résoudre les problèmes syndicaux».

La finale de ce texte dit clairement à la France syndicale: «*Changez la tactique affirmée au récent Congrès ouvrier d'Amiens, et qui provient de la tendance donnée à votre mouvement syndical! Allez dans les Congrès politiques internationaux pour collaborer à la même besogne que les Partis socialistes?».*

Ainsi les délégués sont pris à leur propre piège. Ils en sont réduits à produire la plus criante contradiction qui soit, c'est-à-dire proclamer à la fin d'une résolution le contraire de ce que dit la première partie.

4- L'attitude des syndicats français:

On pourrait croire que la besogne faite par les deux premières conférences a reçu - en dehors du Comité confédéral - des grandes organisations françaises, un bon accueil. Qu'on en juge.

Lorsque le *Bureau syndical international* transmet aux groupements des divers pays un modèle de questionnaire à remplir par les organismes nationaux, à l'effet de dresser les statistiques dont la publication avait été décidée à la Conférence de Stuttgart, le bureau de la *Confédération du Travail*, selon l'avis du *Comité confédéral*, s'empressa de le soumettre aux intéressés.

Mais très peu répondirent à ce questionnaire, et les Fédérations qui le firent ne possédant pas de caisse de chômage, de maladie, de décès, etc..., ne purent donner, que des matériaux insuffisants. Une seule Fédération syndicale a, chez nous, différents services, et elle ne donna pas signe de vie.

Plus tard, afin d'établir le rapport annuel sur le mouvement syndical, dont la publication avait été décidée à Dublin, une nouvelle circulaire fut adressée aux Fédérations françaises. Une demi-douzaine seulement en tinrent compte. Les autres estimaient, comme pour le questionnaire rappelé ci-dessus, que pareille besogne était ou inutile ou insuffisante. Par leur attitude, les organisations disaient nettement que l'œuvre des Conférences syndicales internationales étaient pour elles sans intérêt.

Le Comité confédéral s'est borné à enregistrer, comme c'était son devoir, pareil état d'esprit. A cela s'est borné son rôle.

Est-ce à dire que ces organisations soient hostiles à tout rapport international? Non pas. Mais elles attachent à ces rapports un sens et des attributions particuliers. Un grand nombre, parmi elles, voudraient voir se tenir des Congrès internationaux de tous les syndicats. Celles-là estiment qu'il y a un travail à accomplir, travail ressortissant bien mieux de leur fonction que de celle des congrès socialistes politiques.

En signalant l'attitude des délégués à la Conférence de Christiania, dont le but est d'influer sur la tactique de nos syndicats, nous n'entendons pas leur adresser le moindre grief. Nous considérons que les groupements des divers pays ont le droit de s'efforcer de donner à notre action le caractère qu'ils ont choisi, nous-demandons en retour l'exercice d'un droit identique.

Nous voulons faire pénétrer nos idées dans les pays voisins; ceux-ci veulent faire pénétrer les leurs chez nous. Qu'il y a-t-il à cela de répréhensible?

Comme le disait la lettre de la *Confédération Générale du Travail* dont nous avons reproduit le texte, les groupements nationaux sont libres dans le choix des moyens qu'ils jugent utiles pour le développement et l'exercice de l'action syndicale. Et leur liberté restant entière, que craint-on de l'examen de questions jusqu'ici condamnées et flétries?

Puisque chacun croit que sa méthode est la meilleure, nul ne doit reculer devant les comparaisons. Pour notre part, aucune comparaison ne nous effraye, malgré que chaque jour on s'efforce de proclamer notre «*inexistence*». Et si nous n'existons pas, pourquoi, à la conférence d'Amsterdam, prendre une résolution inspirée par notre attitude?

On ne veut pas de notre antimilitarisme, de notre conception de la patrie, et pourtant, comment veut-on que nous soyons attaché à un pays qui donne tant de preuves d'impuissance et d'incapacité? C'est donc

que cette patrie ne mérite pas de grands sacrifices! Telle est, sans doute, la raison qui fait que, pour nous, il n'est pas «*d'ennemi héréditaire*».

5- La liberté des tendances:

Un dernier grief est formulé contre la *Confédération Générale du Travail*. On lui reproche d'avoir posé ses conditions et de se tenir à l'écart des Conférences internationales, uniquement parce que les Conférences lui paraissent inutiles. Or, par deux fois, l'Allemagne ouvrière a déclaré qu'elle ne prendrait pas part à des délibérations dont le caractère lui déplaisait. C'était en 1901, bien avant qu'il fut question de la Conférence d'Amsterdam; le Comité confédéral, les deux sections réunies, avait, à l'unanimité, décidé de proposer aux pays la tenue d'une Conférence internationale, à l'effet de connaître l'attitude que la classe ouvrière de chaque nation tiendrait, en cas d'une guerre européenne.

Nous étions au début de la guerre russo-japonaise; la presse française travaillait l'opinion pour amener l'intervention de la France en faveur de la Russie. Les lecteurs peuvent, par l'esprit, se reporter à cette période de fièvre qui a provoqué de la part du citoyen Vaillant le cri répété depuis: «*Plutôt l'insurrection que la guerre*».

L'Allemagne ouvrière répondit qu'elle se refusait d'une façon absolue à participer à une Conférence ayant un pareil objet. Cette attitude fut transmise aux autres nations, dont la majorité refusa la tenue de la Conférence.

A Amsterdam, le délégué allemand déclara: «*L'Allemagne ne prendra part qu'à la délibération de questions pratiques ou de telles questions théoriques qui regardent les syndicats tout directement, comme celle des secours aux sans-travail, etc...*».

Ainsi, la volonté des syndicats allemands est de ne pas participer à une Conférence qui traiterait de questions sortant du cadre tracé par eux.

On conviendra que si l'Allemagne ouvrière est libre de participer à une Conférence discutant seulement des points qui l'intéressent, la *Confédération Générale du Travail* a la même liberté. Du moins, si on nous la conteste, nous la revendiquons et nous en usons.

Quelques esprits se demandent ce qu'il adviendra des rapports entre le *Bureau syndical international* et la *Confédération Générale du Travail*. Il serait prématuré de l'indiquer, car toute solution dépend, non pas de nous, mais des syndicats des autres pays. Pour notre part, nous estimons que, si aucun changement ne se produit, il y a lieu de rester dans le statu quo. La raison d'être du syndicalisme français n'est-elle pas d'affirmer hautement les nouvelles tendances ouvrières, en face des vieux dogmes de l'Internationale syndicale?

Victor GRIFFUELHES.
